



LE SEMESTRIEL SEPTEMBRE 2014

Communication destinée aux salarié-e-s estampillé-e-s « salariés productifs » par la Direction.

Communication envoyée à votre domicile* deux fois par an : en mars et en octobre.

Section syndicale CFDT du groupe Gfi Informatique

Date de rédaction : 15 septembre 2014

!NFORMATION SYNDICALE



Compte rendu d'activité

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- Consultation / Impression de vos CRA
- Abonnement transport
- Demandes de congés
- Supprimer un CRA
- Organisations syndicales (UES)
- Revenir à l'intranet
- ➤ Se déconnecter
- ► En cas de problème

La communication des Organisations Syndicales Organisations syndicales,

C'est juste en dessous de l'aide > Aide.

A notre avis, ça en fait même partie 😇 !



Retrouvez l'historique complet de nos communications en ligne sur http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/

* Nous sommes conscients que les salariés-e-s n'ont pas tous-toutes accès à l'Intranet gfi, encore moins à la messagerie gfi. Nous nous sommes battus pour conserver une communication sur support papier envoyée au domicile des salarié-e-s. C'est grâce à notre ténacité que vous tenez aujourd'hui cette communication en main!

TICKETS RESTAURANT ELECTRºNIQUES

Voir nos communications précédentes, notamment septembre 2014.

Pour la Direction : « Tout va bien ! »

La Direction ne convainc qu'elle-même en claironnant :

« 100% des transactions bien abouties ont été tentées ! »

La CFDT revendique la gratuité de la rematérialisation des tickets restaurant

La carte ticket restaurant électronique n'est absolument pas satisfaisante. Aussi la CFDT demande que les salarié-e-s qui le souhaitent puissent revenir au dispositif de ticket restaurant sous format papier.

La CFDT est mobilisée aux côtés des nombreux salariés insatisfaits du passage aux TR électroniques. La **CFDT** revendique que la procédure de rematérialisation (transformation des tickets électroniques en tickets papier) prévue en décembre soit sans frais pour les salarié-e-s.

La **CFDT** invite tous les salarié-e-s qui rencontrent des difficultés à nous contacter.

(coordonnées de nos représentant-e-s en dernière page)



Pourquoi adhérer à la CFDT?

Imaginez un monde sans syndicat :

- Pas de droit du travail.
- Pas de sécurité sociale.
- Pas de convention collective,
- Pas de retraite.
- Pas d'Assedic en cas de perte d'emploi,
- Pas de Mutuelle,
- Pas de RTT,
- Pas de représentants du personnel CE, DP, CHSCT,
- Pas de négociations pour les salaires, pour de nouveaux droits, pour l'amélioration de vos conditions de travail dans votre entreprise, ... etc.

La CFDT c'est quoi ?

C'est plus de 800 000 adhérents qui partagent et transmettent des valeurs fortes : Émancipation, Solidarité, Droits et respects de l'Homme, Démocratie, Refus des inégalités, et Respect des différences.

Ce que nous pouvons faire pour vous, nous ne pouvons pas le faire sans vous

Ne restez pas un(e) salarié(e) isolé(e) et vulnérable!

Rejoignez la section CFDT de GFI



LA CFDT, 1ère 2RGANISATION REPRÉSENTATIVE DES C∧DRES

La CFDT est devenue la première organisation représentative chez les cadres, avec 26,8% des voix, loin devant la CFE-CGC à 18,14% et la CGT à 21%. Dans la fonction publique, la CFDT est également numéro un chez les cadres A.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES UES GFI INFORMATIQUE

Dans les prochaines semaines, les élections des représentants des salariés vont être organisées pour les sociétés **Gfi informatique**, **Gfi progiciels** et **Gfi l&P**.

Tous les salarié-e-s sont appelé-e-s à voter pour élire les membres de leur **Comité d'Établissement** (CE) et leurs **Délégués du Personnel** (DP).



APPEL A CANDIDATURES

Vous appréciez les actions de la **CFDT** ?

Vous voulez soutenir ses représentants ?

Vous voulez contribuer aux actions menées par la **CFDT** ?

Le moment est venu de rejoindre nos équipes!

Pour que la **CFDT** soit fortement représentée, portez-vous candidat-e sur les listes présentées par la **CFDT**.

La CFDT recherche des candidats motivés (CE, DP, DUP).

Un mandat d'élu-e est **passionnant** et très **formateur**. Vous apprendrez beaucoup sur le droit du travail bien sûr, mais aussi sur les rouages de l'entreprise, le travail en équipe. Vous serez en contact avec des salariés qui ne vivent d'autres situations que vous. C'est très **enrichissant**!

C'est aussi une façon de trouver sa place en agissant pour aider les autres.

Vos représentant-e-s **CFDT** (coordonnées en dernière page) sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur les différents mandats.

Dès le début de votre mandat vous serez formé-e.

Pas de condition, pas de prérequis, pour nous s'engager, seule compte votre **motivation**.

Rejoignez-nous!

Pour déposer votre candidature, ou pour un simple renseignement, contactez Catherine LINTIGNAT 06 45 81 26 02 cfdtgfi@vahoo.fr

Adhérer à la CFDT?

Quel rôle?

Sympathisant-e CFDT:

Je vote régulièrement aux élections professionnelles (CE, DP) pour les listes présentées par la CFDT.

Adhérent-e CFDT :

Je suis un salarié informé, j'ai des droits, je peux m'exprimer.

Militant-e CFDT:

J'informe mes collègues, je m'engage dans des actions.

Elu-e ou mandaté-e CFDT :

Je représente les valeurs de la **CFDT**, mes propositions pèsent dans les décisions prises par la direction, je défends les salariés, je construis avec eux leur avenir.



INV!TER LES SALARIÉS A NE PAS PASSER PAR LES DP EST UN DÉLIT D'ENTRAVE !



Dans cette affaire, un employeur a, au sujet du renouvellement des bleus de travail, déclaré qu'il trouve dommage que les salariés "qu'il côtoie tous les jours", ne présentent pas directement leurs demandes à la direction, sans passer par les délégués du personnel avec lesquels il entretenait des relations houleuses. Les représentants du personnel ont donc agi sur le fondement de l'entrave au fonctionnement régulier de leur instance.

La Cour d'appel condamne l'employeur au paiement d'une amende de 3.000 euros au titre du délit d'entrave et l'entreprise à une amende de 5.000 euros.

La Cour de cassation confirme la solution rendue par les juges d'appel. En incitant les salariés à ne pas déposer leurs réclamations auprès des délégués du personnel, l'employeur s'est rendu coupable d'un délit d'entrave au fonctionnement régulier de l'instance.

Ce qu'il faut retenir : lorsque l'employeur incite, directement ou indirectement, les salariés de son entreprise à ne pas passer par les délégués du personnel pour faire part de leurs réclamations, il empêche les représentants du personnel d'exercer leurs missions.

Cette attitude constitue un délit d'entrave pour lequel le dirigeant (personne physique) et l'entreprise (personne morale) peuvent être condamnés.

MIGRATIºNS DE CON∓RATS DE TR∧VAIL



Des migrations de contrats de travail entre les entreprises **Gfi Informatique** (branches IS et Production) vers **Gfi I&P** sont proposées aux salarié-e-s

Le-la salarié-e est libre d'accepter ou de refuser. Un refus de transfert ne peut pas être un motif de sanction.

Changer de société, ça change quoi?

- Agence de rattachement : Si l'agence de rattachement change, les frais de déplacement (transports en commun ou indemnités kilométriques) peuvent être impactés.
- **Les IRP** (Instances Représentatives du Personnel) ne sont pas les mêmes.
 - Plusieurs établissements pour Gfi Informatique, avec des CE (Comités d'Etablissements) et des Représentants du Personnel de proximité,
 - Un seul CE national pour Gfi IP.
- Dotation CE : Elle est calculée sur la base de la masse salariale :
 - 0,9% de la masse salariale pour Gfi Informatique,
 - 0,7% pour Gfi IP.
- Travail de nuit : Suite à l'accord sur le travail atypique récemment signé :
 - le salarié de **Gfi Informatique** est considéré en travail de nuit exceptionnel et est rémunéré à **150%** du salaire sur ces heures de nuit,
 - le salarié de **Gfi IP** est considéré en travail de nuit habituel et est rémunéré à **125%** du salaire sur ces heures de nuit.

B!LAN DU CºMPTE EPARGNE SOLIDARITE

Dons de jours de congé par les salariés

Les salariés peuvent donner 1 ou 2 jours de CP ou RTT entre le 1er mars et 31 mai.

35 personnes ont donné 1 ou 2 j : 27 RTT, 30,5 CP, soit 57,5 j Abondement de l'employeur 1j pour 4j, soit 14j de plus 71,5 j en totalité

Consommation

A ce jour, 1 personne a bénéficié d'un don de 20 j, elle a utilisé 13 j. D'autres demandes sont en cours de traitement.

La règle de la Direction est « premier arrivé, premier servi » sans jugement de priorité de la part de la DRH.

En fin d'exercice, les i restants sont reportés sur l'année suivante.

Les jours donnés ont une certaine valeur (selon le salaire du donneur),

les jours utilisés en ont une autre (selon le salaire du receveur).

L'écart, s'il est positif (valeur donneur > valeur receveur),

laissera une souplesse pour donner des j supplémentaires (nb j utilisés > nb j donnés).

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Rejoindre la CFDT, pourquoi?

Rejoindre la CFDT, c'est lui donner plus de poids dans les négociations pour faire aboutir ses revendications. Pouvoir d'achat, conditions de travail, évolution professionnelle, GPEC: chaque jour, la section CFDT GFI agit pour le respect des droits et le droit au respect de chaque salarié.



S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

La **CFDT** de par ses valeurs fondatrices, ne peut pas approuver un système inégalitaire, basé sur la charité. Voir notre article dans notre communication mensuelle de juin 2013 « Solidarité parentale, Charité, ou solidarité ? ».



CONGÉS NºN PRIS

Les Organisations Syndicales demandent à la Direction d'ouvrir des négociations sur la mise en place d'un **Compte Épargne Temps** (CET).

Pour la **CFDT** la priorité est que les salariés doivent pouvoir prendre leur congés, en deuxième instance quand des congés ne sont pas pris, la **CFDT** est favorable à la création d'un CET.

ADHÉREZ À LA CFDT!



ÉMANC!PATION

DÉMOCRATIE

SOLIDARITÉ

AUTONOMIE

RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS!

- Bienvenue aux salarié-e-s qui nous ont rejoints en adhérant à la CFDT.
- Si vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié-e GFI, signalez-vous auprès d'un-e représentant-e.



C2TISATION SYNDICALE = DEDUCTION F!SCALE



66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Les adhérent-e-s non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.



LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS C2NTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique	GFI INFORMATIQUE	Est	Contact CFDT	cfdtest@hotmail.com
Catherine LINTIGNAT		lle de France	Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
	GFI I&P		Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com
	GFI PROGICIELS		Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr
Hors UES	GFI CHRONO TIME GFI CONSULTING		Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com
			Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com
			Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr
			Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com
			Contact CFDT	cfdt.infogen@gmail.com

Si vous souhaitez que VOS revendications soient portées par la CFDT, contactez vos représentant-e-s.

